

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 10 août 2020, 19h30, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :     le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
                                  le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
                                  la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
                                  le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Formant quorum sous la présidence de Gaétane G. St-Laurent, mairesse suppléante.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Louis Desrosiers, la responsable du greffe, Valérie Draws et la responsable des communications, Sophie Ragot sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Finances**
  - 4.1 Concordance et courte échéance avec les règlements d'emprunt concernés
  - 4.2 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- 5. Loisirs, culture et vie communautaire**
  - 5.1 Rapport de demande de soumissions - Services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour la préparation des plans et devis, et surveillance pour la construction d'une patinoire réfrigérée et d'une structure métallique de type préau - projet LO-2003 pour un espace récréatif et communautaire au parc des Fondateurs
- 6. Période de questions**
- 7. Levée de la séance**

**Ouverture de la séance**

À 19 h 36, madame Gaétane G. St-Laurent, mairesse suppléante, déclare l'ouverture de la séance.

Le conseil fait mention au procès-verbal que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil et ce, dans les délais prescrits par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

**Période d'intervention des membres du conseil**

Aucune intervention des membres du conseil.

Rés. : 211-20

### Adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

La présidente, madame Gaétane G. St-Laurent, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### Finances

Rés. : 212-20

### Concordance et courte échéance avec les règlements d'emprunt concernés

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité des cantons unis de Stoneham et Tewkesbury souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 359 000 \$ qui sera réalisé le 25 août 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt numéros :	Pour un montant de \$
09-595	85 100 \$
09-595	31 100 \$
09-596	51 300 \$
09-596	20 900 \$
09-598	196 000 \$
09-607	430 600 \$
09-607	244 800 \$
10-624	84 900 \$
10-623	661 500 \$
13-684	145 000 \$
13-685	7 300 \$
14-699	390 500 \$
19-847	58 600 \$
19-847	251 400 \$
18-831	700 000 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>3 359 000 \$</b>

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 09-595, 09-598, 09-607, 10-623, 13-684, 13-685, 14-699, 19-847 et 18-831 la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne. Il est résolu :

Que les règlements d'emprunt indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 août 2020;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 février et le 25 août de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur des finances et trésorier adjoint en son absence à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CPD DE CHARLESBOURG  
155, 76E RUE EST  
QUÉBEC QC G1H 1G4

8. Que les obligations soient signées par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur des finances et trésorier adjoint en son absence. La municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt

numéros 09-595, 09-598, 09-607, 10-623, 13-684, 13-685, 14-699, 19-847 et 18-831 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 août 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

La présidente, madame Gaétane G. St-Laurent, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 213-20

#### **Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 09-595, 09-596, 09-598, 09-607, 10-624, 10-623, 13-684, 13-685, 14-699, 19-847 et 18-831, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 août 2020, au montant de 3 359 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,70000	275 000 \$	0,70000 %	2021	1,33483 %
		279 000 \$	0,80000 %	2022	
		284 000 \$	0,85000 %	2023	
		288 000 \$	0,95000 %	2024	
		2 233 000 \$	1,05000 %	2025	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,66224	275 000 \$	0,70000 %	2021	1,33497 %
		279 000 \$	0,75000 %	2022	
		284 000 \$	0,80000 %	2023	
		288 000 \$	0,90000 %	2024	
		2 233 000 \$	1,05000 %	2025	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,80500	275 000 \$	0,80000 %	2021	1,36722 %
		279 000 \$	0,85000 %	2022	
		284 000 \$	0,95000 %	2023	
		288 000 \$	1,05000 %	2024	
		2 233 000 \$	1,10000 %	2025	

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne. Il est résolu :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que l'émission d'obligations au montant de 3 359 000 \$ de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;
- Que demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur des finances et trésorier adjoint en son absence, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou le directeur des finances et trésorier adjoint en son absence, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

La présidente, madame Gaétane G. St-Laurent, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

#### **Loisirs, culture et vie communautaire**

Rés. : 214-20

**Rapport de demande de soumissions - Services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour la préparation des plans et devis, et surveillance pour la construction d'une patinoire réfrigérée et d'une structure métallique de type préau - projet LO-2003 pour un espace récréatif et**

(S)

Initiales de la mairesse  
suppléante

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

### **communautaire au parc des Fondateurs**

Considérant que des soumissions publiques, parues dans le journal Constructo et dans le système SEAO, ont été demandées concernant les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour la préparation des plans et devis, et la surveillance pour la construction d'une patinoire réfrigérée et d'une structure métallique de type préau - projet LO-2003 pour un espace récréatif et communautaire au parc des Fondateurs;

Considérant qu'à la date et l'heure prévues pour la réception des soumissions, le 9 juillet 2020 à 9 h, la Municipalité a reçu quatre soumissions dans des enveloppes cachetées et distinctes portant les mentions respectives : numéro 1 - évaluation qualitative et numéro 2 - formule de prix;

Considérant que les exigences du devis concernant les documents administratifs et de qualification ont été respectées;

Considérant que la firme EMS Structure inc. obtient le meilleur pointage après évaluation concernant les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour la préparation des plans et devis, et la surveillance pour la construction d'une patinoire réfrigérée et d'une structure métallique de type préau - projet LO-2003 pour un espace récréatif et communautaire au parc des Fondateurs au coût de 164 414,25 \$ incluant les taxes applicables;

Considérant le rapport favorable du comité de sélection portant sur les résultats de l'ouverture des soumissions, et ce, selon la grille d'évaluation et de pondération des soumissions;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu d'accorder ledit contrat pour les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire concernant la préparation des plans et devis, pour la construction d'une patinoire réfrigérée et d'une structure métallique de type préau - projet LO-2003 pour un espace récréatif et communautaire au parc des Fondateurs, à l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage soit EMS Structure inc. pour la réalisation des travaux de l'étape 1 (plans et devis préliminaires) et de l'étape 2 (plans et devis définitifs) au coût de 114 975 \$ incluant les taxes applicables, tel qu'indiqué au bordereau de soumission de ladite entreprise.

Les documents de soumission présentés par le fournisseur ainsi que le devis de soumission, les addenda numéros 1 et 2, et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le surplus accumulé non affecté, projet LO-2003, et la dépense imputée au poste budgétaire numéro 22-700-40-411 - honoraires professionnels.

Dans les 15 jours suivant l'adjudication du contrat, le soumissionnaire devra fournir à la Municipalité une copie de la demande de validation de conformité auprès de la Commission des normes, de l'équité et de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

(S)  
Initiales de la mairesse  
suppléante

(S)  
Initiales du secrétaire-  
trésorier

La présidente, madame Gaétane G. St-Laurent, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre : le conseiller monsieur Jannick Duchesne

En faveur : 3  
Contre : 1

Adoptée sur division.

### **Période de questions**

La période de questions débute à 19 h 46. La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 20 h 30.

Rés. : 215-20

### **Levée de la séance**

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et résolu que la séance soit levée.

La présidente, madame Gaétane G. St-Laurent, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

---

Gaétane G. St-Laurent, mairesse suppléante

Je, Gaétane G. St-Laurent, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(S)

Initiales de la mairesse  
suppléante

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

Selon l'article 161 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

---

Louis Desrosiers, directeur général et  
secrétaire-trésorier